

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR (DICI)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet **OPCVM**. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

ILO ELEVEN – Part C – FR0013372059 - EUR

Cet FCP est géré par la société RCUBE ASSET MANAGEMENT

Objectif et politique d'investissement

ILO ELEVEN (ci-après le « Fonds ») est un FCP qui a pour objectif de réaliser une performance annualisée, nette de frais, supérieure à un indicateur de référence 50% STOXX Europe 600 ex UK NET RETURN EUR (dividendes réinvestis) + 50% EONIA (capitalisé) Tous les indices sont dividendes réinvestis, sur une durée minimum de placement recommandée de 5 ans, en modulant son exposition sur différentes actions Européennes et sur des contrats financiers à terme (produits dérivés).

La stratégie d'investissement repose sur une approche "Long/Short" flexible, gérée de manière discrétionnaire. La stratégie a pour objectif de réaliser une performance supérieure à son indicateur de référence grâce notamment à des techniques de couverture sur indice et de positions baissières sur actions en fonction des conditions de marché sur les valeurs cotées des bourses Européennes. L'approche « Long/Short » du fonds n'aura pas de biais directionnel dans le temps.

L'équipe de gestion détermine dans un premier temps le sens de la tendance long terme du marché.

Le processus de sélection de titres à la hausse combine une approche technique/graphique propriétaire et un filtre fondamental.

L'approche technique/graphique permet d'identifier les valeurs les plus à même de surperformer le marché sur un horizon de temps à moyen terme. Le filtre fondamental est basé sur un outil propriétaire qui réunit deux approches de valorisation (DCF & WACC).

Ce filtre permet de ne se positionner que sur un nombre relativement restreint de titres. L'exposition positive du portefeuille aux actions peut varier de 0% à 120%, traduisant une capacité de surexposition du portefeuille de 20%.

Le processus de couverture/protection repose sur deux types d'instruments :

- Contrats futures sur indice actions européens.
- Vente de contrats futures sur actions individuelles.

La couverture par contrat indiciel a pour objectif de couvrir le portefeuille face à des risques spécifiques ou dans le cas d'un retournement de la tendance long terme.

La couverture par vente de contrat futures sur actions a comme objectif d'exposer le fonds à la baisse sur des actions dont la tendance baissière est enclenchée et confirmée par le filtre fondamental.

L'exposition négative du portefeuille aux actions peut varier de 0% à -60%, traduisant une capacité de corrélation négative du portefeuille aux marchés d'actions de 60%.

Le fonds pourra également être exposé entre 0% à 100% de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire des pays de la zone Euro de nature privées ou publiques, et sans contrainte de notation. La société de gestion de portefeuille ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation de crédit

Le cumul des expositions ne peut dépasser 200% de l'actif net.

L'exposition à un titre ne peut dépasser 10% de l'actif net

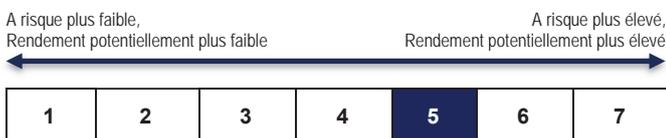
Le FCP réinvestit ses revenus

Durée de placement recommandée : > 5 ans

Indicateur de référence : 50% STOXX Europe 600 ex UK NET RETURN EUR (dividendes réinvestis) + 50% EONIA (capitalisé)

Conditions de souscription et rachat : les demandes de souscription et de rachat sont centralisées deux jours avant la valeur liquidative (J-2) avant 11 heures auprès du dépositaire, J étant le jour d'établissement de la valeur liquidative établie chaque vendredi ouvré et calculée à J+1, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris. Elles sont exécutées en J+2

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FCP et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. Le FCP a un niveau de risque de 5 compte tenu de la nature de la gestion mise en place et des différents risques auxquels pourra être exposé le FCP, notamment l'exposition aux marchés actions. La catégorie de risque associée à cet FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **risque de crédit** : le risque de crédit représente le risque éventuel de dégradation de la notation de l'émetteur et/ ou le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements, induisant une baisse du titre et donc de la valeur liquidative ;
- **risque lié aux produits dérivés** : le FCP peut avoir recours à des instruments dérivés. Le recours aux contrats financiers pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi ;
- **risque de contrepartie** : il s'agit du risque lié à l'utilisation par le FCP de contrats financiers négociés de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le FCP à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative ;

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de

distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Les frais d'entrée ci-contre indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.
Frais d'entrée	2% maximum	
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par le FCP sur une année		L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date d'agrément. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet FCP, disponible sur simple demande.
Frais courants	2% TTC de l'actif net l'an	
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	15% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence* avec high water mark uniquement si la performance du FCP est positive	

* **Indicateur de référence (IR) : 50% STOXX Europe 600 ex UK NET RETURN EUR (dividendes réinvestis) + 50% EONIA (capitalisé)** Veuillez-vous référer à la rubrique « indicateur de référence » du prospectus de cet FCP, disponible sur simple demande.

Performances passées

Il n'existe pas suffisamment de données historiques pour fournir aux investisseurs une indication de la performance passée. Les performances ne seront affichées qu'à l'issue de la première année civile complète.

Indicateur de référence : aucun.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance du Fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.

Les performances calculées le sont toutes charges incluses (elles ne prennent néanmoins pas en compte les éventuelles commissions d'entrée prélevées).

Le FCP a été agréé par l'AMF le 14/12/ 2018. La devise de référence est l'Euro.

Informations pratique

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Forme juridique : FCP

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP : le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : RCUBE ASSET MANAGEMENT - Service Clients - 9 Avenue Franklin D Roosevelt - 75008 PARIS - Tél : 01 42 21 94 55 - email : info@rcube.com. Ces informations sont disponibles dans la langue suivante : français.

Informations pratiques sur la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et, le cas échéant, sur son site Internet.
Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de cet FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

Par ailleurs, les parts du FCP ne doivent ni être offertes, ni vendues ou encore transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et

possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficiaire, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). Le FCP opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération (en l'espèce le Conseil de Surveillance de la société de gestion) sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la société de gestion : RCUBE ASSET MANAGEMENT - Service Clients - 9 Avenue Franklin Roosevelt - 75008 PARIS - Tél : 01 42 21 94 55 - email : info@rcube.com

Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur de part qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet FCP. Cet FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

RCUBE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23 janvier 2019